

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-2-4-3

Séance du lundi 24 mars 2025

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES BENEFICIAIRES DU RSA

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves
JANDER Nicolas donne procuration à DREXLER Sabine
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
MATT Nicolas donne procuration à HOERLE Jean-Louis
MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
REYMANN Anne donne procuration à DILIGENT Danielle
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

FUCHS Bruno, LORENTZ Michel, TENENBAUM Anne

ABSENTS :

ELMLINGER Carole, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatifs au revenu de Solidarité active,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-4-4-2 du 20 octobre 2022 arrêtant le principe de la publication d'un appel à projets dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi à destination des allocataires du revenu de Solidarité active pour la période 2023-2025 et définissant les principes de cet appel à projets,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-4-1 du 6 février 2023 portant sur le budget primitif 2023 : solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-2-4-2 du 13 mars 2023 relative au plan d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-4-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 des politiques en faveur de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association GERMA pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Centre d'Information et d'Aide à la Recherche d'Emploi (CIAREM) pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Centre d'Insertion Sociale et Professionnelle (CISEP) pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'organisme Vecteur pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Antenne pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Aleos pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Appui pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Plurielles pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'organisme Tempo pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Haut-Rhin (CIDFF) pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'entreprise d'insertion PRODEA pour le soutien à l'activité des SIAE en 2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace l'association APPONA (Association pour la Promotion des Populations d'Origine Nomade d'Alsace) pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 20 février 2025,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions de fonctionnement selon le détail joint en annexe à la délibération pour un montant total maximal de 15 223 230 € ;
- Approuve le modèle de notification, pour les subventions attribuées au titre d'actions faisant l'objet d'une convention cadre de partenariat 2023-2025, joint en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, sur la base de ce modèle-type, les notifications particulières au titre des subventions attribuées et listées en annexe à la présente délibération ;
- Approuve les avenants aux conventions cadre de partenariat 2023-2025 joints en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer avec les structures suivantes : Ciarem, Cisep, Vecteur, Aléos, Germa, Antenne, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Haut-Rhin, Appona, Tempo ;
- Approuve la convention de partenariat 2025 avec l'entreprise d'insertion Prodea, relative à l'encadrement et à l'accompagnement socioprofessionnel des BRSA, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Approuve la convention de partenariat 2025 avec la Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse relative à l'accompagnement Social + des BRSA, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Approuve le modèle de convention de partenariat 2025 relative à la mise en œuvre d'actions spécifiques, complémentaires à l'appel à projets précité, permettant la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi, joint en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, sur la base de ce modèle-type, les conventions particulières à intervenir avec les bénéficiaires de subventions de fonctionnement au titre des actions spécifiques, listés en annexe à la présente délibération ;
- Approuve la convention type de délégation de prescription des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) portant sur la période du 1er avril 2025 au 31 décembre 2025 jointe en annexe à la présente délibération et autorise le

Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions individuelles de délégation avec les structures suivantes : Activ'Action, Fondation Apprentis d'Auteuil et le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques 67 ;

- Autorise la prolongation de délégation de la prescription des PMSMP pour la période du 1er avril 2025 au 31 décembre 2025 aux structures suivantes : Défi emploi, Entraide Emploi, Germa, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Bas-Rhin, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Haut-Rhin, Cisep, Manne emploi, Mission locale et Relais emploi Schiltigheim, Réagir 68 ;
- Approuve l'avenant type à la convention de délégation de PMSMP joint en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer sur la base de ce modèle-type, les avenants aux conventions avec les structures précitées ;
- Précise que les subventions seront versées conformément aux modalités suivantes :
 - Les subventions supérieures à 10 000 € sont versées en 2 fois. Un acompte de 70 % est versé à réception de la convention ou de l'avenant signé. Le solde est versé au second semestre sur présentation d'un bilan intermédiaire.
 - Les subventions inférieures ou égales à 10 000 € font l'objet d'un versement unique à réception de la convention ou de l'avenant signé.
- Autorise les bénéficiaires du RSA à percevoir l'allocation RSA en neutralisant les revenus tirés de leurs activités professionnelles saisonnières agricoles ou de leurs « Emploi Premières Heures » sans incidence financière sur le montant de l'allocation RSA.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au Budget primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P151	O001	P151E01	T07	(322) 017 - 65748 - 441	2 684 578,00 €
P151	O001	P151E01	T07	(3352) 017 - 657363 - 441	683 260,00 €
P152	O001	P152E02	T08	(3120) 017 - 65748 - 444	2 230 878,00 €
P152	O001	P152E02	T08	(3372) 017 - 65742 - 444	49 976,00 €
P152	O001	P152E02	T08	(4630) 017 - 657363 - 444	105 576,00 €
P152	O002	P152E02	T05	(2468) 017 - 657348 - 444	19 700,00 €
P152	O002	P152E02	T05	(3120) 017 - 65748 - 444	3 385 087,00 €
P152	O002	P152E02	T05	(3372) 017 - 65742 - 444	1 924 692,00 €
P152	O002	P152E02	T05	(3375) 017 - 657381 - 444	34 600,00 €
P153	O005	P153E01	T06	(323) 017 - 65748 - 444	3 286 973,00 €
P153	O005	P153E01	T06	(3370) 017 - 65742 - 444	715 910,00 €
P156	O003	P156E03	T09	(3369) 017 - 65748 - 441	102 000,00 €
TOTAL					15 223 230 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

M. KOBRYN Florian, M. FREMONT Damien, Mme LARONZE Fleur,, Mme QUINTALLET Ludivine

12 non-participations au vote

Fatima JENN, membre du CA au sein d'ALEOS, de Semaphore Mulhouse Sud Alsace et membre de l'association Réagir

Pascale PFEIFFER, membre du CA au sein de l'ARSEA

Jean-Louis HOERLE, Président du CCAS de Bischheim

Anne TENENBAUM, membre du CA au sein du CIDFF 67

Eric STRAUMANN, Président du CCAS de Colmar

Bruno FUCHS, Président de l'association Contact Plus

Patricia BOHN, membre du CA au sein du CIDFF 68

Catherine GREIGERT, membre de la mission locale de Sélestat

Lara MILLION, membre du bureau au sein de la Régie de l'Il de Mulhouse

Serge OEHLER, membre du CA au sein du CSC Schoelcher

Fleur LARONZE, membre du CA au sein du CSC de la Montagne Verte

Jean-Claude BUFFA, Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de Saverne Plaine et Plateau